

Le Conseil,

Vu le rapport du 1er avril 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments -service bâtiment- vient de me transmettre un projet d'avenant concernant des modifications de matériels de climatisation à effectuer dans le cadre de l'opération de réaménagement du standard opérationnel du centre n° 6 de la direction incendie et secours situé 11, rue Baudin à Villeurbanne.

Par délibération n° 1996-1254 en date du 19 décembre 1996, le conseil de communauté a approuvé le dossier de consultation des entrepreneurs de cette opération.

L'unité extérieure de climatisation prévue dans le marché du lot n° 6 : plomberie, chauffage, rafraîchissement n'étant plus fabriquée aujourd'hui, il s'avère nécessaire de la remplacer par deux unités plus petites fournissant au total les mêmes performances.

Le projet d'avenant qui vous est présenté permettrait de prendre en compte ce remplacement de matériels.

Cette modification entraînerait une plus-value de 5 630 F HT, soit 6 789,78 F TTC.

Le marché du lot n° 6 : plomberie, chauffage, rafraîchissement attribué à l'entreprise Cerniaut, 4, impasse Berthelot, BP 44, 69840 Tassin la Demi Lune CEDEX serait porté de la somme de 94 956,10 F HT, soit 114 517,06 F TTC à la somme de 100 586,10 F HT, soit 121 306,84 F TTC. Cette augmentation serait compatible avec le budget de l'opération.

La commission permanente d'appel d'offres a donné un avis favorable et motivé à ce projet d'avenant lors de sa séance du 17 février 1998 ;

B - Propose d'approuver cet avenant n° 1 au marché n° 970 989 Y attribué à l'entreprise Cerniaut, 4, impasse Berthelot, BP 44, 69840 Tassin la Demi Lune CEDEX, de l'autoriser à le signer ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit avenant ;

Vu sa délibération n° 1996-1254 en date du 19 décembre 1996 ;

Vu le marché n° 970 989 Y passé avec l'entreprise Cerniaut ;

Vu l'avis favorable et motivé de la commission permanente d'appel d'offres en date du 17 février 1998 ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale, finances et programmation et ressources humaines, incendie et secours ;

DELIBERE

1° - Approuve cet avenant n° 1 au marché n° 970 989 Y attribué à l'entreprise Cerniaut, 4, impasse Berthelot, BP 44, 69840 Tassin la Demi Lune CEDEX.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

3° - La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 231 320 - fonction 054 - opération 0108 - sous-opération 009.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,